

#13

LA LETTRE DES

ecoles

Septembre 2024

Lettre d'information
des écoles de la ville
de Saint-Rémy-de-Provence

UN NOUVEAU VISAGE POUR LA COUR DE LA RÉPUBLIQUE



Le lundi de la rentrée, les enfants de l'école de la République ont découvert leur nouvelle cour avec la même stupéfaction que les enfants de l'Argelier l'an dernier. Entièrement réaménagée pendant l'été, dotée d'espaces réorganisés et de nouveaux jeux, elle accueillera 32 arbres supplémentaires et 835 m² de végétaux à partir de l'automne, saison des plantations.

Projet financé avec
le concours de :



Les entreprises se sont activées tout l'été pour désimperméabiliser le sol et créer des « ballasts » stockant l'eau de pluie là où elle tombe, pour éviter de recourir à l'arrosage des plantations. Différents espaces (potager, jeux de mobilité, parcours d'agilité, terrain pour jouer au ballon, gradins...) ont été aménagés pour faire bouger les enfants, leur faire découvrir la nature, créer de nouveaux usages et apaiser leurs relations interpersonnelles.

« 32 arbres seront plantés à l'automne, qui ajouteront de l'ombre, de la couleur et du volume à la cour », décrit Isabelle Plaud. « Au-delà de l'aspect esthétique, les arbres filtrent l'air, jouent le rôle de parasols, d'hôtels à insectes, atténuent le bruit et boostent le moral. Une treille

donnera davantage d'ombre au niveau de la salle de restauration. Avec cette végétalisation, qui compte également 835 m² d'espaces verts adaptés au climat méditerranéen, nous cherchons à favoriser la biodiversité et réduire les températures pour mieux vivre l'école pendant les mois chauds. »

Comme avec l'école de l'Argelier et, à partir de cet automne, avec l'école maternelle Marie-Mauron, ce projet a été élaboré en concertation avec les écoliers, l'équipe pédagogique, les équipes d'entretien et les services techniques. Les arbres ont été choisis en lien avec le Parc naturel régional des Alpilles, pour assurer davantage de variété et moins d'entretien.

éditorial

Le 2 septembre à 8h30, la sonnerie a retenti dans les écoles saint-rémoises, annonçant le début d'une nouvelle rentrée scolaire.

Comme annoncé, tous les travaux engagés ont été terminés à temps pour que la rentrée se déroule au mieux pour les enfants. Pour soutenir les familles, la garderie, l'étude et les activités périscolaires sont gratuites et pour le garantir, nous avons travaillé ensemble le nouveau règlement en commission. Malgré l'inflation, nous maintenons le prix et la qualité excellence de notre restauration scolaire tout en soutenant l'agriculture bio locale. Le bien manger à l'école reste une valeur forte de notre politique.

L'école, c'est aussi l'apprentissage du vivre ensemble et pour lui donner toutes ses chances de réussite, le mieux c'est de co-construire son environnement ensemble. Nous allons continuer dans cette démarche pour que les enfants d'aujourd'hui et de demain aient envie de grandir et d'apprendre dans nos écoles.

Dernière chose : les pédibus s'installent dans le paysage de la ville, et nous avons toujours besoin de bénévoles, même pour un trajet par semaine ! N'hésitez pas à contacter le service Enfance et Famille.

Belle rentrée à tous.

Hervé Chérubini

Maire de Saint-Rémy-de-Provence,
Président de la Communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles

Isabelle Plaud

Adjointe au maire chargée de l'éducation,
de la jeunesse et de la sensibilisation
environnementale



COMPRENDRE LE BUDGET SCOLAIRE COMMUNAL

Toute l'année, la municipalité mobilise des moyens humains et financiers

importants, supérieurs à bien d'autres communes, pour assurer un environnement propice à l'apprentissage des enfants et soulager les familles des charges liées à la scolarité.

En France, c'est l'État qui organise le système éducatif ; il définit les programmes, recrute, forme et rémunère les enseignants, assure le suivi des résultats scolaires. « De son côté, la commune intervient principalement dans la gestion matérielle et logistique des écoles publiques », résume Isabelle Plaud, adjointe au maire chargée de l'éducation et de la jeunesse. « Cet effort est significatif à Saint-Rémy, supérieur à bien d'autres communes. »

La commune est ainsi responsable de l'entretien des écoles et de la mo-

dernisation des équipements (travaux, mobilier, matériel). Elle finance par ailleurs les activités périscolaires éducatives, sportives et culturelles, gère le temps de garderie avant et après les heures de classes (service gratuit pour les familles), ainsi que tout le service de restauration scolaire. « Nous participons aussi fortement à l'achat des fournitures scolaires pour chaque enfant, ce qui est un coup de pouce financier très concret pour les familles, ainsi qu'au renouvellement du matériel pédagogique dans chaque école ».



Fournitures scolaires : 32 000 € (moyenne 2021-2024)

- Écoles élémentaires : 61 € par enfant
- École maternelle : 44 € par enfant

Activités pédagogiques : 96 110 €

- Étude et garderie gratuites : 34 000 € (personnel)
- Ateliers gratuits de la pause méridienne : 13 250 € (intervenants, personnel)
- Projets divers en temps scolaire : 20 000 €
- Classe à thème maternelle : 1 000 €
- Classes transplantées, voyages de fin d'année, sorties : 27 860 € (subventions versées aux coopératives scolaires)

Restauration : 647 000 €

- Charges de personnel : 425 000 €
- Matières premières : 202 000 €, dont 110 000 € dépensés chez les producteurs locaux
- Fluides : 20 000 €
- Coût de revient d'un repas : 9,60 €
- Coût d'un repas pour les familles : 2,20 à 3,85 € selon QF (non prévu : 5 €)



Ces dépenses servent à faire fonctionner les services en lien avec l'éducation. Elles s'ajoutent aux dépenses d'entretien courant (lumière, peinture,

réparation, nettoyage, mobilier...) et d'investissement que la ville consacre à améliorer les équipements, comme par exemple :

- végétalisation de la cour de l'Argelier (2023) : 670 000 euros
- modernisation de la cuisine de la cantine de l'Argelier (2023) : 470 000 euros
- végétalisation de la cour de la République (2024) : 950 000 euros
- travaux à l'école Marie-Mauron (2024) : 80 000 euros
- balises d'alerte PPMS : 19 000 €
- acquisition mobilier et autres équipements : 22 800 € (moyenne 2021-2024)

ÉCOLE MARIE-MAURON : TRAVAUX D'ÉTÉ TERMINÉS

La ville a également réalisé cet été la première phase d'un programme de rénovation de l'école maternelle destiné à améliorer l'accueil et le confort des enfants, des parents, ainsi que des équipes enseignante et périscolaire.

Ce programme, échelonné sur trois années pendant les vacances scolaires d'été, a débuté en juillet 2024 par la rénovation de l'aile Est de l'école, incluant les deux salles de classe de la petite section, le dortoir et le couloir adjacent. En plus

des travaux initialement prévus, des réparations ont été effectuées pour remédier aux dégâts causés par l'inondation survenue début juin dans ces 2 classes, le dortoir et plusieurs pièces annexes : les toilettes, l'infirmerie, les vestiaires et une réserve. De plus, les trois surpresseurs, dont l'un s'était fissuré provoquant ainsi le dégât des eaux, ont été remplacés avec succès. Les autres parties de l'école (classes, salle de motricité, réfectoire...) seront rénovées durant les étés 2025 et 2026.



TEMPS PÉRISCOLAIRE : LES RÈGLES CHANGENT

Garderie, étude, cantine, ateliers : la ville a adopté de nouvelles règles pour optimiser la gestion et le coût des services, répondre aux attentes des parents et développer l'épanouissement des enfants.

Ces modifications du règlement intérieur portent sur de nombreux points de fonctionnement du temps périscolaire, qui recouvre la prise en charge des enfants dans les écoles, par les services municipaux, en de-

hors des heures d'enseignement. Elles ont été étudiées en concertation avec les directeurs d'écoles, les représentants des parents d'élèves et des élus municipaux.

CE QU'IL FAUT RETENIR :

- **La garderie du soir** dans les écoles élémentaires, qui débute à 16h30, est prolongée jusqu'à 17h10 (au lieu de 17h). **L'étude** se déroule ensuite de 17h10 à 17h55. « *C'était une demande des parents pour faciliter la récupération de leurs enfants* », explique Isabelle Plaud.
- **Il est impératif de respecter l'obligation d'inscrire (et le cas échéant, de désinscrire)** son enfant à la garderie et à l'étude. « **Lorsque des enfants viennent alors qu'ils n'étaient pas attendus, ou à l'inverse lorsque des enfants inscrits ne viennent pas, cela altère le bon fonctionnement du service et peut poser des problèmes de sécurité** », justifie Julie Desseigne, directrice de l'action éducative. « *Pour que la ville mette à disposition un nombre adéquat d'agents, il est indispensable que nous soyons informés, jusqu'à la veille, de la présence ou non des enfants.* » **Une pénalité de 5 euros** est donc mise en place par enfant présent sans réservation ou par enfant inscrit non présent.
- **Les réservations à la cantine doivent être effectuées au plus tard une semaine à l'avance** pour pouvoir bénéficier du tarif échelonné ; le tarif du repas non prévu est de 5 euros. « *Là encore, il s'agit d'une mesure qui permet aux services d'optimiser ses commandes et de lutter contre le gaspillage* », explique Julie Desseigne.
- **La facturation des repas passe au mois, à terme échu** (et non plus à la réservation). Vous aurez la possibilité de régler en carte bancaire (via le Portail Famille), par prélèvement, ou bien en chèque et en espèces directement auprès du service Enfance et Famille. Une déduction des absences pour maladie est possible dès le premier jour d'absence, si le service Enfance et Famille et l'école sont prévenus par écrit le jour même.
- **Les ateliers musique, arts plastiques et sports de la pause méridienne** sont désormais organisés sur 5 sessions dans l'année, afin d'assurer une continuité et une progression au fil des séances. « *Ce fonctionnement est plus profitable aux enfants que lorsqu'ils viennent au coup par coup.* »
Les réservations (sauf pour l'atelier sports) se font à chaque période de vacances et se font en ligne depuis le Portail Famille ou bien en mairie. En raison du nombre de places limitées, les enfants inscrits s'engagent à participer à l'activité jusqu'à la fin de la période. Ces ateliers restent entièrement gratuits.



« *L'ensemble des services périscolaires assurés par la mairie sont très avantageux pour les familles : la garderie, l'étude et les ateliers sont gratuits, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des autres communes. Enfin, les repas au tarif échelonné permettent à toutes les catégories socio-professionnelles de bénéficier, à très bon prix des excellents repas préparés dans les cantines saint-rémoises.* »

Isabelle Plaud



Retrouvez le règlement intérieur, modifié le 1^{er} août 2024, sur le site de la ville :



www.mairie-saintremydeprovence.fr

(menu Vivre à Saint-Rémy / Enfance jeunesse / périscolaire)

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : LES PARENTS ASSOCIÉS

La municipalité attache une importance particulière à discuter

avec les parents des nombreux sujets qui concernent la vie de leur enfant, dans le temps scolaire comme le temps périscolaire, pour partager des informations ou chercher ensemble des solutions aux problèmes rencontrés. 4 instances, rassemblant notamment les représentants des parents et de la mairie, sont organisées pour cela plusieurs fois dans l'année.



→ Conseils d'école :

À chaque trimestre, ils permettent d'aborder, avec les enseignants, les représentants des parents d'élèves et un représentant de la commune (maire ou adjointe à l'éducation), les points touchant à la scolarité, au suivi pédagogique, aux projets de classes et d'école, à la vie de l'école dans sa globalité et aux relations entre les différents partenaires. Les conseils d'écoles sont des instances obligatoires dont le fonctionnement est décrit par le code de l'éducation. Ils sont convoqués par les directeurs d'école ; ils peuvent être exceptionnellement convoqués en cas de points spécifiques à aborder.

→ Commission périscolaire :

Organe extra-municipal, elle est constituée par la libre décision de la commune, et se réunit 1 fois par an. Elle permet un échange entre la commune, les parents délégués et les directeurs d'école sur le fonctionnement du périscolaire, et de dres-

ser un bilan annuel de ce dernier. Cette année, elle a conduit à la modification des modalités d'accueil périscolaire et de la facturation de la cantine (voir p. 3).

→ Commission restauration :

1 fois par an également. Elle permet un échange entre la commune, les parents délégués et les directeurs d'école sur l'organisation et les projets de la restauration municipale. Elle est désormais élargie à la crèche municipale. Les thématiques abordées cette année furent la réfection de la cuisine de l'école de l'Argelier, l'audit Ecocert qui a à nouveau attribué la meilleure note possible à la ville, le partenariat avec la diététicienne, ainsi que les projets pédagogiques (ambassadeurs du goût, écodigester, assises de la restauration, Semaine du goût...). Il s'agit également d'un organe extra-municipal, constitué par la libre décision de la commune.

→ Comité de pilotage du Projet éducatif de territoire (PEDT) :

pour la première fois cette année, suite au dépôt du PEDT et du « Plan Mercredi » validés par les services de l'État, la commune en a réuni les différents acteurs (écoles, centre de loisirs, bibliothèque, musées, parents, commune...). Ce PEDT vise à considérer l'ensemble des temps de vie de l'enfant et à amener l'ensemble des acteurs œuvrant dans les temps éducatifs à travailler main dans la main. Le comité de pilotage dresse un bilan annuel des actions mise en place et définit les actions à venir et leurs modalités de mise en œuvre. Son fonctionnement est défini au début du projet. La CAF et les services de l'état sont cosignataires et en sont également membres.

L'ensemble de ces instances ont pour missions de favoriser la co-éducation et de placer l'enfant au centre des préoccupations de tous les acteurs éducatifs.



centre de loisirs : comment s'inscrire ?

Repris en janvier 2023 par Familles rurales, le centre de loisirs de Saint-Rémy apporte beaucoup de satisfaction aux enfants et à leurs parents.

Pour s'inscrire, rendez-vous sur le Portail Famille, dans le dossier « Accueil de loisirs » (valable du 1^{er} septembre au 30 août). Les documents suivants à jour vous seront demandés :

- attestation CAF ou MSA
- photocopie des vaccinations
- photocopie d'un justificatif de domicile
- document d'adhésion à Familles rurales (obligatoire), valable un an et pour toute la famille. Montant de l'adhésion annuelle : 26,50 € par famille, à régler par chèque
- photocopie de l'attestation d'assurance périscolaire, extrascolaire et de responsabilité civile

Une fois le dossier complété, les inscriptions pour les mercredis et les vacances se font à la journée, dans la limite des places disponibles, soit sur le portail famille soit à l'accueil de loisirs. Le paiement se fait à la réservation.

VOS INTERLOCUTEURS

Service enfance et famille

Hôtel de ville - 04 90 92 70 30
enfance@ville-srdp.fr
8h30-12h et 13h30-17h30
(vendredi jusqu'à 16h30)
fermé le jeudi après-midi

Isabelle Plaud

Adjointe au maire chargée de l'éducation, de la jeunesse et de la sensibilisation environnementale.
Permanence en mairie le vendredi après-midi sur rendez-vous
04 90 92 70 30